



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 063/2024
SÉANCE N° 3 DU 8 AVRIL 2024

LAVAL – AVENUE CHANZY – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ IMMODOFA, CADASTRÉE SECTION AR NUMÉROS 13 ET 169

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 2 avril 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle (jusqu'à 18 h 21), Nicole Bouillon (à partir de 17 h 08), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 07), Nadège Davoust (à partir de 17 h 07), Gwénaél Poisson (à partir de 17 h 28), Christine Dubois (à partir de 17 h 09), Bruno Bertier (à partir de 17 h 09), Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Michel Paillard (à partir de 17 h 39), Isabelle Eymon, Bruno Flécharde (jusqu'à 18 h 40), Marcel Blanchet, Julien Brocaïl (à partir de 17 h 23), Antoine Caplan (à partir de 17 h 44) et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Bernard Bourgeais a donné pouvoir à François Berrou, Bruno Flécharde a donné pouvoir à Antoine Caplan (à partir de 18 h 40), Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau.

Était absent ou excusé

Olivier Barré, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 11 avril 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2024

LAVAL – AVENUE CHANZY – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ IMMODOFA, CADASTRÉE SECTION AR NUMÉROS 13 ET 169

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L1111-1,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Considérant le projet d'aménagement d'une liaison douce sur le côté Nord de l'avenue Chanzy à Laval,

Considérant la nécessité d'acquérir une bande de terrain, située avenue Chanzy à Laval, appartenant à la société Immodofa, à prendre sur les parcelles cadastrées section AR numéros 13 et 169, pour une surface de 4a 50ca environ,

Après avis de la commission mobilité,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'acquisition, auprès de la société Immodofa ou toute société qui s'y substituerait, d'une bande de terrain à prendre sur les parcelles cadastrées section AR numéros 13 et 169, situées avenue Chanzy à Laval, pour une surface de 4a 50ca environ, est approuvée.

Article 2

L'acquisition est conclue pour un prix de 35 € HT le m², soit pour un montant estimé à 15 750 € HT.

Le prix de l'acquisition pourra être ajusté en fonction de la surface définitive établie par le géomètre.

La vente sera constatée par l'étude notariale Charpentier Matar à Rennes.

Laval Agglomération prendra à sa charge les frais d'acquisition et de bornage.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tous les documents à cet effet, notamment le protocole d'accord et l'acte authentique.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault